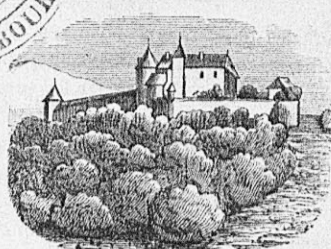




# LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT:  
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50  
» » 6 mois » 2.—  
Pour l'Étranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

Prix des Annonces et Réclames.

Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts. la ligne ou son espace.

Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 2 Janvier 1885.

## A nos lecteurs.

A l'occasion de l'année qui commence, recevez tous, chers amis, nos meilleurs souhaits.

Que Dieu vous accorde la santé, la paix dans la famille et la prospérité: en un mot, soyez heureux. —

Mais l'homme libre, quand même il jouirait de tous les autres biens matériels, ne peut être content, satisfait, c'est-à-dire complètement heureux s'il doit subir un gouvernement odieux, tyrannique, hypocrite, violent; s'il voit sa sainte religion profanée, exploitée dans des buts mondains et politiques; s'il ne peut avoir confiance en la justice de son pays; s'il a constamment devant les yeux l'éœurant spectacle des ressources publiques livrées en curée aux nullités ambitieuses et rampantes.

Sans doute, le citoyen fribourgeois, qui a conscience de la triste situation politique où se trouve son canton, n'est pas satisfait; et il ne peut l'être. Tout autour de lui est sombre et triste; les choses les plus sacrées, la religion et la justice sont devenues le monopole d'une bande, un objet d'exploitation.

Et cependant, il n'y a pas à désespérer: la délivrance, le salut sont souvent à la porte du malheureux.

Ne voilà-t-il pas, en effet déjà, que le 25 de ce mois, le peuple fribourgeois est appelé dans ses grands comices constitutionnels pour se prononcer sur la question de savoir s'il veut garder pour lui ou bien remettre au gouvernement le droit de nommer ses syndics?

C'est, sans doute, une question élémentaire que la nomination des syndics par les communes; vous e'levez voir néanmoins avec quel acharnement nos libertards vont se jeter au travers du mouvement populaire qui s'est manifesté, pour l'enrayer et le faire échouer.

Ils ne feront croire à personne que c'est pour le bien du peuple et pour la plus grande gloire de Dieu

que les syndics ne doivent pas être nommés par les communes; mais vous allez les voir tirer de leurs arsenaux toutes les armes imaginables et inimaginables pour lutter contre notre revendication populaire.

Le droit des communes de nommer leurs syndics apparaît comme tellement évident, qu'il y a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas fait jusqu'à présent chez nous l'objet de pétitions plus nombreuses ou de motions au sein du Grand Conseil. Mais cela tenait aux pouvoirs qui se sont successivement disputé le canton.

Le régime de 1848, qui était une réaction de celui du Sonderbund, a été violent, autoritaire, impopulaire. Ses chefs ont cru qu'ils feraient pénétrer leurs idées, bonnes les unes, les autres mauvaises, par la force dans le peuple; ils se sont trompés. Ce régime, qui a doté le canton de lois et d'institutions excellentes, était impuissant à développer les droits populaires. Pour gouverner et commander, il voulait nommer tous les fonctionnaires quelconques qu'il tenait à sa dévotion. Laisser aux communes le soin de nommer leurs syndics, lui semblait être la ruine du *pouvoir fort*.

Le gouvernement semi-libéral de 1856, n'a pas su non plus satisfaire aux aspirations démocratiques de l'époque; il s'est trop préoccupé d'assurer sa propre durée, pour vouloir rendre au peuple son droit de nommer ses syndics. Et cependant, ce gouvernement possédait la confiance et il n'a dépendu que de lui de faire de grandes et belles choses. S'il eût su laisser au peuple le droit de nommer les syndics, il serait, peut-être, encore le maître de la situation.

1881 nous affligea du gouvernement libertard.

L'armée du général Soussens ayant vaincu en écrivant sur son drapeau les mots: *Démocratie catholique* (*In hoc signo vincemus*, s'était dit l'archimandrite du n° 13), le gouvernement de la démocratie catholique n'a pas tardé à oublier sa devise comme il a enfoui son programme de réformes économiques et il a gouverné le canton de Fribourg exactement comme le czar de toutes les Russies gouverne ses

*Moujiks* (paysans serfs), ou comme la Sublime Porte administre ses villayets.

On comprend aisément que ce gouvernement de fruits secs et de jouisseurs, une fois arrivé au pa-vois, ne pouvait songer à restituer au peuple un droit dont il eût, peut-être, fait usage contre les caprices du maître.

Ainsi, il s'est fait qu'aucun des régimes qui, depuis environ 40 ans, se sont succédé sur notre terre de Nuithonie, sur notre canton de Fribourg, n'ait été disposé à restituer au peuple le droit de nommer ses présidents de communes; tous, les radicaux de 1848, comme les libéraux-conservateurs de 1856 aussi bien que les libertards de 1881, ils ont tenu le peuple en tutelle, ils ont enchaîné le Souverain, leur maître, ils l'ont empêché d'user de ses prérogatives.

Qu'y a-t-il au fond, de plus indéniable, de plus élémentaire, de plus démocratique que la nomination des syndics par les assemblées de commune? — Rien assurément.

Si ce n'était pas juste, pas démocratique, pourquoi cela se pratiquerait-il depuis longtemps dans tous les autres cantons suisses, dans les cantons catholiques comme dans les cantons protestants, dans les cantons où l'on parle allemand comme dans ceux où l'on parle français et italien, dans les cantons de montagne comme dans ceux du plateau ou des lacs, dans les cantons avancés comme dans cantons arriérés, partout, partout, sauf à Fribourg?

Un droit populaire aussi universellement, aussi unanimement admis et pratiqué, à la satisfaction de tout le monde, ne peut pas être injuste et impossible pour les Fribourgeois seulement. Car, nous l'avons dit déjà, nous ne sommes pas plus sots, pas plus bêtes, passez-nous l'expression, ni plus ingouvernables que nos confédérés des autres cantons.

Eh bien, chers concitoyens, si nous voulons renaitre à la vie démocratique, si nous voulons garder le dépôt de nos libertés municipales, et ne pas permettre qu'un gendarme ou un commissaire du gouvernement vienne contrôler nos administrations com-

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 1

## LE JOUEUR DU MISSISSIPPI.

I.

J'étais bien jeune encore quand je commençai à voyager sur les rives dangereuses du Mississippi. Déserte et sauvage était alors cette contrée où, depuis, on a vu flotter tant de bateaux à vapeurs, et s'élever tant d'opulentes habitations. Souvent j'étais seul. Quelquefois un voyageur, solitaire comme moi, cheminait avec moi pendant plusieurs jours; quelquefois j'avais pour compagnon un Indien de la tribu des Chaetas. Il n'y avait, à cette époque, qu'un très-petit nombre de blancs établis dans ce pays. Je faisais parfois quinze ou vingt lieues sans découvrir aucun indice d'habitation humaine, et, à la fin d'une de mes longues journées, c'était ordinairement dans la cabane d'un métis que je trouvais un gîte. A mesure pourtant que je me rapprochais de l'embouchure du grand fleuve, que les Indiens appellent le Père des eaux, je rencontrais plus fréquemment des colons européens, et, dans la demeure de l'un d'eux, j'ai appris la singulière histoire que je vais essayer de raconter.

Un soir, je chevauchais dans une vaste plaine, cherchant autour de moi un asile pour la nuit, lorsque, à quelque distance des rives du Mississippi, je distinguai sur le sol les traces des roues d'un chariot, et vis un sentier qui me rappre-

lait ceux de la Caroline, mon pays natal. Je dirigeai mon cheval de ce côté, et bientôt j'arrivai en face d'une de ces primitives habitations qu'on appelle des *loghouses*. Elle était petite et construite simplement, comme toutes les *loghouses*, avec des troncs d'arbres superposés l'un sur l'autre. Mais, au dehors, par la disposition de son enclos, par les beaux arbres qui l'entouraient, elle avait un aspect plus riant que toutes celles que j'avais vues précédemment; ses fenêtres étaient vitrées, chose assez rare alors dans les rustiques habitations des settlers, et derrière ces vitres se déroulaient des rideaux en coton blanc. A l'intérieur, le plancher était soigneusement nettoyé; le foyer récemment verni avec de l'ocre rouge; les chaises et les tables grossièrement façonnées, mais d'une propreté extrême et symétriquement rangées. Je remarquai là plusieurs objets de luxe qu'on aurait vainement cherchés dans une autre *loghouse*. Mais ce qui me frappa le plus, ce fut de voir un paquet de cartes cloué sur le manteau de la cheminée, l'as de cœur au milieu, traversé par un gros clou noir. L'histoire que je veux narrer tient à ce jeu de cartes. J'y reviendrai.

A la porte de la cabane était assis un vieillard d'une constitution robuste. Bien qu'il eût près de quatre-vingts ans, il se tenait aussi ferme et aussi droit que moi, et ses yeux bleus limpides, et sa douce et sereine physionomie indiquaient le cours d'une existence paisible. Avec lui vivaient son fils unique, un vigoureux homme de quarante ans, la femme de ce fils, et un bel enfant d'une dizaine d'années dont la figure, comme celle de sa mère, avait un caractère oriental. Accueilli avec une franche bonté par le vieillard, j'entrai dans sa demeure d'un pas résolu, comme un jeune homme habitué à toutes sortes de rencontres. Mais soudain je me sentis

déconcerté dans mon assurance, et troublé à la vue de la maîtresse de la maison. Au lieu de la simple et rustique femme que je m'attendais à voir dans ce cottage solitaire, je me trouvai en face d'une femme d'une singulière beauté. Ses yeux noirs, ses cheveux noirs, son teint d'un blanc mat, tout en elle indiquait, je l'ai déjà dit, un type oriental: ses formes avaient une délicatesse extrême, et sa bouche était bien la plus jolie petite bouche que j'ai jamais vue. Sur sa physionomie, il y avait une expression de mélancolie tempérée par un imposant caractère de dignité. Son mari l'appelait Rachel, et ce nom me fit d'abord penser qu'elle était d'origine juive, mais elle était chrétienne, parfaitement chrétienne.

Lorsque je franchis le seuil de son habitation, elle était assise devant la cheminée, et près d'elle était son enfant, tenant à la main un livre d'images, et, de temps à autre, levant les yeux sur sa mère qui le contemplant avec un doux sourire. M. Rayner, son mari, m'ayant présenté à elle, me fit asseoir près du foyer, et nous nous mimes à causer. La jeune femme nous écoutait avec attention. Elle parlait peu, mais chacune de ses paroles indiquait un esprit cultivé; et son mari l'écoutait avec une déférence marquée.

Cet intérieur de famille, si différent de tout ce que j'avais vu jusque-là dans mes diverses pérégrinations, éveilla en moi un vif intérêt, et me donna l'idée que quelque étrange événement devait s'être accompli dans cette maison. Madame Rayner m'étonnait par sa grâce et sa distinction, mais le vieillard, le patriarche de cet asile champêtre, n'était pas moins curieux à observer. En le voyant tel qu'il était alors, on devinait ce qu'il avait dû être dans sa verte jeunesse, un des premiers colons d'une terre déserte, un de ces anciens pionniers de l'Amérique, hardis, patients, résolus, rudement



**Appenzell (Rh.-Int.)** — Un incendie a détruit une maison d'habitation et une grange construites aux environs du village de Gonten. Les habitants n'ont eu que le temps de sauter hors de leurs lits et de s'enfuir à demi-nus. Le fermier, qui avait voulu détacher le bétail à l'écurie, s'est fait d'horribles brûlures. 36 pièces de bétail sont restées dans les flammes.

Le fermier a succombé à ses blessures le lendemain. C'était un nommé J.-A. Dörig.

**Argovie.** — La société d'agriculture vient de faire donner à Baden un cours sur les soins à donner au bétail et sur la manière de le nourrir. Il a été fréquenté par 91 assistants de 20 à 30 ans, qui ont écouté avec la plus grande attention les conférences de M. Zschokke, professeur à l'école vétérinaire de Zurich, et M. Schatzmann, de Lausanne.

**Thurgovie.** — Un élève de troisième du gymnase cantonal, J. Kuppeler, de Felben, après avoir joyeusement pris part à un combat à coups de boules de neige, tomba raide mort. Depuis quelques temps, le malheureux jeune homme se plaignait d'une maladie de cœur.

**Tessin.** — Le préfet de Lugano a défendu au Conseil communal, sous commination d'une amende de 500 francs, de convoquer l'assemblée communale pour la discussion du budget, et cela en raison du recours du comité conservateur contre les registres civiques.

**Vaud.** — Depuis quelques années déjà, un sanglier ravageait les plantations et les semis du domaine du Grand-Chardévaz, rière Montricher. Plusieurs battues avaient été organisées sans aucun résultat. Mais mardi 23 courant, le fermier du domaine, Jules Morel-Chenu, ayant reconnu une piste fraîche dans la neige, la suivit avec son fils et son domestique. Ces trois hommes eurent l'heureuse chance de trouver l'animal au gîte et de l'abattre sans trop de peine. C'est un superbe mâle, pesant 133 kilogrammes et qui a été débité pour les fêtes du Nouvel-An.

**Neuchâtel.** — Le Conseil d'Etat neuchâtelois a fixé au 25 janvier l'élection d'un député au Conseil national en remplacement de M. le conseiller fédéral Numa Droz.

## CANTON DE FRIBOURG

**Le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 25 janvier la votation sur la révision partielle de la Constitution cantonale en vue de la nomination des syndics par le peuple.**

Le Conseil d'Etat a accordé un subside de 200 fr. à l'église catholique d'Aigle et de 300 fr. à la société Diana (chasse).

M. Menoud, Alphonse, de Romont, est nommé lieutenant d'artillerie.

Le tribunal militaire est composé comme suit : Grand juge, M. Chatton, Isidore, major ; suppléant, M. Weck, Romain, major.

1<sup>er</sup> juge, M. Wuilleret, Alexandre, capitaine ; suppléant, M. Petitpierre, Ed.

2<sup>e</sup> juge, M. Buclin, Léon, capitaine ; suppléant, M. Robadey, Louis, capitaine.

Auditeur, M. Python, Georges, capitaine ; suppléant, M. Grand, Louis, lieutenant.

Greffier, M. Gottrau, Tobie, premier lieutenant ; suppléant, M. Tschachtly, Alfred.

Notre article sur le fameux Verdon, le nouvel employé du contrôleur des hypothèques de Domdidier, est reproduit par la *Schweizerische Handels-Zeitung* qui s'imprime à Zurich, (Gazette suisse du commerce) qui en prend occasion pour accuser le gouvernement fribourgeois de faire l'apologie du crime et étalage de sa propre corruption.

Nous le répétons : il n'existe pas de termes pour marquer l'abjection de ce régime en décomposition.

— **Fribourg**, 28 décembre. — Une violente explosion et le bruit de vitres volant en éclats firent accourir les voisins vers une maison de Sugiez (Lac), lundi 15 décembre. La maison, habitée par une veuve avec cinq enfants, était fermée; des torrents de fumée sortaient par les vitres brisées. On enfonça les fenêtres et lorsqu'on put pénétrer dans la chambre, on trouva deux petits enfants à moitié suffoqués sur un lit qui commençait à brûler.

Voici ce qui s'était passé :

La mère était en journée dans le village.

Les trois enfants aînés, au retour de l'école, avaient fait leur goûter. Ils poussèrent le feu du foyer dans le fourneau, puis couchèrent les deux plus petits sur le banc de fourneau, bien enveloppés dans une quan-

tité d'habits et ils s'en allèrent chercher de la mousse.

Le fourneau était en mauvais état. La flamme, pénétrant par une fissure, alluma les habits, et les petits effrayés se réfugièrent dans le lit. Ils y auraient été infailliblement asphyxiés si une explosion ne les avait sauvés en ouvrant une issue à la fumée et en donnant l'alarme.

Cette explosion était produite par un paquet de poudre achetée clandestinement par le garçon aîné, âgé de 15 ans, pour tirer avec un pistolet, et cachée dans la poche d'un pantalon déposé sur le fourneau.

Des lambeaux d'habits enflammés avaient été projetés de tous côtés, et avaient mis le feu au lit. Ce commencement d'incendie fut facilement éteint.

## GRUYÈRE

### L'ancienne lessive Duvillard.

Nous voilà donc à la barre du Tribunal de la Glâne.

Ce que nous avons prévu, s'est réalisé; on a voulu refaire l'instruction, recommencer la procédure, ignorer et laisser de côté le procès-verbal de l'audience de Bulle.

Nous nous sommes opposés à cette manière de procéder que nous estimions illégale, mais le tribunal nous a, par formel jugement, condamnés à recommencer l'instruction devant lui, comme si rien n'avait été fait à Bulle; et nous avons dû nous exécuter, décliner à nouveau nos noms de baptême et de famille, dire, si nous étions mariés, si nous avions de la fortune et des enfants et enfin soutenir que nous n'avions pas, jusque là, été repris de justice.

MM. Duvillard et Spuhler ont gravement et sans sourcilier maintenu leur plainte en calomnie. (Il paraît que la confession de Noël de M. Duvillard ne lui a pas suggéré la grâce du pardon des offenses, car il est plus bilieux que jamais); de notre côté, nous avons dû maintenir que nous n'avions usé que bien modestement du droit que possède la presse comme tout citoyen de juger et d'apprécier les actes d'un fonctionnaire public.

Nous avons donc soutenu que nous avions agi dans la stricte limite de nos droits en disant que par *incurie et ignorance de la loi*, M. Duvillard avait été cause, étant syndic de Bulle, que la commune qu'il administrait avait fait une *perte sèche de plus de 80,000 francs* (le chiffre exact est 93,000 fr.).

M. le témoin Albert Collaud a ensuite été entendu à nouveau exactement sur les mêmes faits qu'il avait déjà relatés à l'audience du tribunal de la Gruyère.

M. Collaud a été membre du conseil communal de Bulle, alors que M. Duvillard était, comme syndic, président de ce corps. M. Collaud était délégué aux finances de la ville, et comme M. Duvillard, il faisait partie du comité du chemin de fer dans lequel ils étaient les deux censés défendre les droits et les intérêts de la commune de Bulle.

M. Collaud dit que le conseil communal de Bulle a cautionné le billet de 84,000 fr., dû par l'entrepreneur Burn à l'Ouest-Suisse, et que le Conseil d'Etat a ratifié ce cautionnement; il ajoute que M. Jules Glasson tenait mal le protocole des séances du conseil communal de Bulle, dont il était secrétaire, que l'on a retrouvé jusque sur le galetas de l'auberge du Lion d'or, appartenant alors aux parents de J. Glasson, des feuilles volantes portant des notes concernant les affaires communales! Bref, M. Collaud est le témoin de M. Duvillard.

Là-dessus les plaignants déposent un certain nombre de documents relatifs aux opérations du comité du chemin de fer Bulle-Romont et déclarent n'avoir pas d'autres preuves à requérir.

De notre côté, nous demandons la communication effective des documents produits et un renvoi de l'audience pour faire intervenir nos moyens de défense.

Le croiriez-vous? Nos beaux plaignants qui ont la prétention de nous faire condamner (*horresco referens*) comme calomnieux, ne veulent pas nous permettre de nous défendre: ils s'opposent au renvoi. Des parpaillots comme les rédacteurs de la *Gruyère*, cela vaut bien la peine qu'on leur permette de se défendre, allons donc!!!

On plaide l'incident. Notre défenseur démontre avec une irrésistible évidence que l'opposition de MM. Duvillard et Spuhler est dénuée de toute espèce de fondement. Il ajoute que les plaignants n'étaient pas si pressés au début puisqu'ils ont laissé s'écouler deux mois entre la publication des articles incriminés et la dénonce. Mais le sieur Spuhler l'interrompt grossièrement en le traitant de *menteur*. — Laissez-moi plaider, *impertinent*, lui répond M. Robadey; puis il demande à M. le Président de bien vouloir protéger la défense contre les sorties de cet individu... il désigne le sieur Spuhler. Mais M. le Président se borne à répondre qu'on ne doit pas traiter M. Spuhler d'*individu*!

Le tribunal a cependant admis le terme par nous demandé; et la cause est renvoyée péremptoirement au mercredi 7 courant à deux heures après-midi.

C'est donc mercredi prochain que l'affaire sera plaidée.

Prière à nos amis, qui tiennent à s'édifier, d'assister aux débats.

Peut-être qu'en s'adressant à M. le préfet Duvillard, en sa qualité d'administrateur-délégué du chemin de fer Bulle-Romont, on obtiendrait un train de plaisir pour la circonstance. Il pourrait en faire profiter ceux des siens qui désirent connaître un peu l'affaire.

Nous avions oublié de vous dire qu'après l'audition de M. Collaud, M. Duvillard a encore demandé celle de M. Progin, inspecteur, dit *coucou*, et celle de M. Robadey, greffier, membres tous deux de la rédaction du *Fribourgeois*, qui sont venus moyennant 10 francs de journée, répéter à l'unisson que *M. Duvillard leur a dit, il y a quelque deux ans, que M. Jules Glasson était négligent comme secrétaire communal*. Mais lui, pour Dieu, qu'était-il donc?

Le froid s'accroît tous les jours, le givre a blanchi de ses paillettes d'argent les forêts et les arbres des champs.

Dans l'alpe la neige est suffisamment abondante pour permettre la descente des bois; mais dans la vallée il n'y en a pas assez pour faire une bonne trace, aussi les élégants traîneaux n'ont-ils pu encore faire tous leur apparition.

On nous dit que le comité de l'Hospice de district de la Gruyère a fait l'acquisition de la belle, vaste et salubre propriété de feu M. Hubert Charles à Riaz.

Nous l'en félicitons.

### Rédaction.

L'ancien comité de rédaction de la *Gruyère* s'étant dissous, le Journal sera signé par le gérant jusqu'à la réorganisation de la nouvelle rédaction sur laquelle les actionnaires seront prochainement appelés à se prononcer.

### Feuilleton.

Ne pouvant suivre sans interruption le feuilleton que nous avons commencé sous le titre de : **Impressions de voyages**, nous préférons en donner un autre qui ne sera pas long, sauf à reprendre le premier ou à le publier aux *variétés*.

### Comité du Théâtre.

Dépôt à la Banque populaire au 1<sup>er</sup> Janvier 1884 . . . . . fr. 218.55  
Intérêt 4 % pendant l'année 1884 . . . . . » 8.70  
fr. 227.25

Bulle, le 2 Janvier 1885.

Le Caissier : L. GLASSON.

## ÉTRANGER

**France.** — Une affreuse catastrophe a eu lieu à Clandebourde (Aude.)

A la suite d'un incendie, un grand mur était resté debout. Jeudi ce mur s'est écroulé et a enseveli sous ses décombres cinq enfants qui s'amusaient.

Cet affreux malheur a produit la plus vive impression sur la population.

**Allemagne.** — Un éditeur de Dresde vient d'être condamné à un mois de prison pour avoir publié et mis en vente des traductions de *Nana* et de *la Curée*, d'Emile Zola.

**Espagne.** — Un tremblement de terre a été ressenti dans la nuit du 26, dans les provinces du Midi et le Portugal. A Cadix, Cordoue, Malaga, Grenades, des édifices ont été endommagés. Il y a eu quelques morts.

A Madrid, la maison de la rue Sombrette, portant le n° 2, a été ébranlée et a dû être évacuée. A Grenade, le toit d'une maison s'est effondré et a tué une femme et son enfant, un mur s'est écroulé et a blessé deux hommes; les habitants effrayés se sont enfuis dans la campagne. A Jaen, à Malaga, à Cordoue, à Marbella, la frayeur des habitants a été très vive.

Les rapports officiels annoncent que le tremblement de terre du 26 a fait plus de mille victimes. Une partie du couvent de la Miséricorde à Séville s'est effondré sans faire aucune victime.

Plusieurs villes sont détruites.

Un remède indispensable est le Bitter ferrugineux de J. P. Mosimann (Voir l'annonce). [H 2 Y]

## Dénonciation de l'Emprunt de la Ville de Bulle.

Les porteurs d'obligations de l'emprunt de la ville de Bulle de 1880 sont avisés que ces titres seront remboursés dès le 1<sup>er</sup> Juillet 1885 au cours de 105, ce, conformément aux clauses de la convention passée avec la Banque commerciale de Bâle.

Un avis ultérieur renseignera les intéressés sur les conditions du nouvel emprunt de conversion.

BULLE, 24 Décembre 1884.  
1232] Le Syndic: JULES GLASSON.

## A LOUER.

La commune de Bulle offre à louer, pour y entrer de suite, le 2<sup>me</sup> étage de la maison dite des Chanoines, avec droit au galetas, à la cave, au bucher, etc. Prendre connaissance des conditions au bureau communal.  
1241] SECRÉTARIAT COMMUNAL.

## Un remède indispensable

est le **Bitter ferrugineux** (Eisenbitter) de **J. P. Mosimann**, pharmacien à Langnau, Emmenthal. Ses propriétés fortifiantes et toniques lui donnent cette valeur incontestable qui l'ont fait recommander par tant de médecins aux personnes faibles et anémiques. — La bouteille pour la cure de 4 semaines ne coûtant que 2 fr. 50, le rend accessible à toutes les bourses.  
(H 1 Y) [1241]

Dépôts dans les pharmacies: à Bulle, *Gavin*; Romont, *Robadey*.

FRIBOURG **A L'ABEILLE** 112, Rue de Lausanne  
**GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS**  
EN  
**Lingerie et Confections**  
ouvert par

## RAYMOND BIELMANN

Articles de lingerie et de confections de toutes espèces, tels que Cols pour Dames et enfants, Ruches, Garnitures, Faux-Cols, Manchettes, Plastrons, Broderies, Corssets, Jersey, Jupons, Tabliers en tous genres, Robes et Manteaux d'enfants, etc. etc.  
(H 868 F)

Prix fixe || **PRIX TRES-AVANTAGEUX** || Au comp. 5 %  
Inconnus à Fribourg [1211]

## J. Anton Willy à Lenzbourg

recommande sa

### Filature mécanique

**DE CHANVRE, DE LIN ET D'ÉTOUPE**  
des mieux organisée et maintenant en pleine activité, pour broyer et filer à façon. Un travail irréprochable, une promptitude et des prix très-modérés sont assurés. Prière d'envoyer les matières à filer directement à la station Lenzbourg (canton d'Argovie) ou de les remettre aux agents indiqués ci-bas.

DÉPÔTS chez MM. Charles Nigg à Romont; Ulysse Pittet, Tisserand à Prévouloup. — On demande encore d'autres agents. [1223]

## !! Plus de Cheveux gris !!

par le **BROWN'S CAPILLAIRE** à fr. 2. 75 le flacon.

Assortiment complet de **cravates**, depuis 20 ct. la pièce.  
**Parfumerie, savonnerie, brosse, peignes** en tous genres. Spécialités les plus renommées.  
**Poudre dentifrice du Tonkin** à 25 ct. la boîte.  
3 fr. de façon pour faire une natte avec des cheveux coupés ou tombés.

Grand choix de **NATTES** depuis fr. 4. 50.  
Achat de cheveux.

**Aimé Margot,**  
Coiffeur - Parfumeur,

1122] Maison de Madame Placide Moura, à Bulle.

## La Filature de chanvre, de lin et d'étoupes à Hirschthal

Station de chemin de fer: ENTFELDEN, Argovie

primée aux divers concours agricoles, se recommande aux agriculteurs pour broyer, peigner et filer à façon et pour écrémer le fil à des prix réduits. La filasse est filée dans toute sa longueur. Services consciencieux, fils réguliers et forts.

**Schindler & Fricker.**

DÉPÔT chez: J. B. Strago, négt., à Bulle; M<sup>me</sup> Rossier-Pernet à Romont; Rossier, gare Palézieux. [1112]  
Envoyer les matières en gare d'Entfelden, près Aarau, comme par le passé.

## AVIS AUX AMATEURS

qui désirent se procurer ou faire une plantation de

**bons arbres fruitiers** (Withney's Crab-Äpfel) d'après le système adopté dans le verger de M. Spörri, Directeur de la Fabrique à Guin. (H 880 F)

Pour renseignements, fournitures, plantation et la culture, s'adresser à M. J. SCHMUTZ, arboriculteur à Garmisweyl, près Guin. (Chez ledit, on peut aussi se procurer des **poiriers à cidre** et autres pour plantations de routes. [1235]

## Mise de Bois.

On exposera en mises publiques le **lundi 5 Janvier** courant

### 600 billons

situés au *Praz-Jean* sur la route de Charmey à Bellegarde. [1237]

Pour visiter les bois s'adresser à M. OVERNEY, forestier-chef, à Charmey.

Rendez-vous des miseurs: Auberge du *Maréchal-Ferrant*, à Charmey.

## Cassée

à la

**CANTINE à Avry-devant-Pont** le jour des Rois.

1239] BOURGUET.

Dimanche 4 Janvier

## CASSÉE

à la Pinte du Tilleul à *Echarlens*. [1226]

M. BUGNON, Chirurgien-Dentiste à Fribourg sera à Bulle, *Hôtel de l'Union*, *jeudi 8 Janvier*, jour de la foire. Consultations gratuites. [1234]

## Avis aux Cultivateurs.

La « *Filature de lin Burgdorf* » à Burgdorf (Berne) se charge, comme par le passé, du filage à façon du lin, du chanvre et des étoupes. Elle est à même de produire du bon fil, propre et régulier. Les matières sont filées dans leur longueur naturelle. — Sur demande l'établissement fait aussi la toile. Prix modérés.  
DÉPÔT: M. Eugène Wæber, Bulle. (H 1725 Y)

## On demande

un **apprenti-maréchal**. Conditions très-favorables. — S'adresser à M. Jules Guillaume à Villariaz. [1238]

## A VENDRE

Deux **traîneaux** (grandes luges), plusieurs **tonneaux à vin** en chêne et des **tonneaux de montagne**. S'adresser à M. Isidore Glasson à la Léchère. [1233]

ON DEMANDE A ACHETER un **piano**

encore en bon état. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [1230]

## A VENDRE

10 **moules de fayard** sec. [1236]  
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE une belle **gîte** bien située et d'un rendement assuré. — S'adresser au *Notaire Favre*, Bulle. [1217]

L'*Hôtel des Alpes*, à Territet, **demande un fournisseur** pouvant livrer 2 fois par semaine 80 à 100 livres de *beurre frais* 1<sup>re</sup> qualité. Adresser les offres avec les prix. (H 342 M) [1185]

## A LOUER

Pour entrer le 1<sup>er</sup> Mars 1885 un bon **appartement** situé dans la grand'rue. S'adresser au bureau du journal.

## Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au [1216] *Notaire Favre*, Bulle.

Chez **Francisco Moret au Café du Commerce**, ancien *Café Python*, BULLE,

on trouvera toujours un grand choix de **VINS rouges et blancs, doux et secs, vins fins d'Espagne**, en bouteilles.

**Rhum, Cognac, Vermouth, Malaga, Xères**, etc., à prix très-réduits. [1244]  
1<sup>re</sup> qualité, provenance garantie.

## A vendre ou à louer

Les soussignés exposeront en mise publique les trois pièces de terre qu'ils possèdent au *Terraillet*, soit 3 poses 222 perches. La mise aura lieu sous de favorables conditions, le 22 Janvier à 2 heures du jour, à l'*Hôtel de Ville*.  
Alphonse Favre. [1228]  
Gremaud, photographe.

## A vendre ou à échanger

une **jument portante** de sept ans. — S'adresser à *Felix Geisenhof* à Bulle. [1243]

## A VENDRE

### Noix et Chataignes.

S'adresser au garçon d'écurie de l'*Hôtel de Ville* de Bulle. [1216]

## A vendre

Environ 20,000 pieds de bon **foin** et **regain**.

**Etables** pour 30 pièces de bétail. S'adresser à M. *Magnin*, avocat, à Bulle. [1208]

A vendre ou à louer **l'HOTEL DU SAPIN** à Charmey.

Avenir assuré. Conditions très-favorables. Entrée à volonté. — S'adresser à la *Direction de la Banque cantonale à Fribourg*. [1176]

A vendre un solide **char** à deux chevaux, en bon état. — Le bureau du journal indiquera.

**La Poudre Cordiale Brun** Prix fr. 1. 50 le kg.

est le meilleur reconstituant pour les animaux domestiques. — Cette poudre est excitante, fortifiante et appétissante; elle ranime les forces et facilite la gourme. — Envoi pour tous pays.  
**Pharmacie Brun**, Place St-Gervais, GENÈVE. [1149]

## EN VENTE

à l'*Imprimerie de la GRUYÈRE*: **Etrennes fribourgeoises** pour 1885 à 1 fr. l'exemplaire.

**CARNETS DE LAITERIE** à 20 ct. pièce; rabais par douzaine.

**Carnets et almanachs de poche**

Formulaire de notes et quittances

Imprimerie de la *Gruyère*. Gérant: Ch. Morel